

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 11/07/2023

Le CESE propose une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour développer les mobilités durables et inclusives en zone peu denses

Avis « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? »

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis intitulé « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? », avec 105 voix pour.

Développer des mobilités durables et inclusives en zones peu denses constitue à la fois une nécessité et un défi très ambitieux. En effet, la majeure partie des actes quotidiens (se nourrir, travailler, se soigner...) implique de se déplacer. Dans ces territoires peu denses, la voiture constitue bien souvent la seule solution, ce qui peut poser des problèmes économiques pour de nombreuses personnes et familles. Cette situation pose aussi des problèmes environnementaux et climatiques compte tenu des impacts des véhicules thermiques actuels. De plus, les mobilités conditionnent le dynamisme et l'attractivité de territoires ruraux et périurbains qui connaissent d'importantes difficultés.

Par ailleurs, compte tenu de la rareté d'une offre alternative et du nécessaire recours à l'intermodalité, les mobilités s'avèrent longues et difficiles dans ces territoires. La nécessité de concilier la pluralité des objectifs et des besoins, représente un défi de taille. Cela impose de développer des solutions alternatives, inclusives et fonctionnelles à la voiture individuelle. Une telle transition, complexe mais nécessaire, représente d'importants défis économiques. Les solutions de mobilités à mettre en place nécessitent des investissements financiers conséquents pour répondre aux attentes des populations concernées et leur proposer des offres financièrement accessibles.

Pour porter cette ambition, le CESE s'est saisi du sujet en interrogeant les citoyens notamment à travers la mise en place d'une plate-forme de consultation en ligne, renforcée par un volet de consultation physique construit spécifiquement pour les habitants des départements et régions d'Outre-mer (DROM) grâce à la mobilisation d'agents de la Poste. Cette participation a été relayée par des ateliers citoyens dans les territoires et s'est poursuivie par une journée délibérative au CESE.

Pour répondre à ces enjeux, le CESE formule des préconisations autour de trois axes, qui appellent une nouvelle grande loi d'orientation et de programmation, et une refonte de la fiscalité pour redonner aux collectivités des moyens d'agir.

► Réunir les conditions à même de réussir la transition vers une plus grande sobriété des transports

En premier lieu, le CESE préconise de concrétiser le droit à la mobilité choisie, qui permet à toute citoyenne ou tout citoyen, quelque soit sa commune de résidence, d'accéder facilement à une offre de mobilités intermodale, sécurisée et adaptée à sa situation. Ce droit devra être traduit dans les codes de l'urbanisme et des transports, et en fixant aux collectivités compétentes un objectif de mise en conformité à 2040 d'une desserte accessible et sécurisé par plusieurs modes de transports.

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales... Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Thierry Beaudet est président du CESE depuis mai 2021.

Il faudra également repenser les différents usages de la route, et renforcer et pérenniser les actions de formation et de sensibilisation pour favoriser le recours aux mobilités douces, notamment le vélo.

Le CESE propose également, pour compenser les inégalités d'accès aux mobilités durables, la création d'un « forfait mobilité durable citoyen » pour les habitants des zones peu denses déployé par le réseau d'ambassadeurs des mobilités.

► **Privilégier le niveau intercommunal en promouvant une gouvernance inclusive et en systématisant la participation citoyenne**

Pour cela, le CESE propose d'inciter les intercommunalités à prendre la compétence d'organisation des mobilités en ouvrant la gouvernance à tous les acteurs locaux. Il propose également de revoir les critères du recours au Versement Mobilité (VM) en l'élargissant aux transports durables et inclusifs non réguliers, pour augmenter les moyens financiers des territoires peu denses les moins favorisés.

L'avis propose également de favoriser la mutualisation des différents modes de transports, en menant une concertation locale sur la « gestion des temps » et en incitant par exemple les employeurs à proposer à leurs salariés l'autopartage de véhicules légers d'entreprise à faible émission, en contrepartie d'une modulation du versement mobilité.

► **Renforcer l'attractivité des territoires peu denses par des transports collectifs adaptés**

Le CESE préconise le lancement d'un grand plan de réinvestissement décennal dans les transports collectifs comportant un volet sur le ferroviaire régional et local abondé par l'Etat d'au moins 3 milliards d'euros par an pour les petites lignes et un volet sur le transport collectif routier abondé par l'Etat d'au moins 500 millions d'euros par an.

Il faudra également réimplanter des services de proximité pour réduire la demande de déplacements des habitants et habitantes de zones peu denses, en développer les fonctions de point d'accès aux services publics, notamment dans les gares ferroviaires existantes en zone rurale afin de recréer du service public de proximité et de retrouver une présence humaine et du personnel qualifié, dans ces sites.

Cet avis est rapporté par Sébastien Mariani (Groupe de la CFDT) au nom de la Commission Territoires, agriculture et alimentation. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 11 juillet 2023 à 14h30. L'avis a été adopté avec 105 voix pour.

Vous êtes cordialement invité.e à la présentation du projet d'avis, inscription par courriel à l'adresse : pressecese@plead.fr. La séance sera retransmise en direct sur le site internet du CESE : www.lecese.fr

Contact presse :

Ema Hazan

06 64 56 11 74

ema.hazan@plead.fr

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales... Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Thierry Beaudet est président du CESE depuis mai 2021.